

# SÉJOURS 2023 HIVER ET PRINTEMPS



#pleinair



#aventure

## À CHACUN SA COLO !

DU 13 AU 17 FÉVRIER  
ET DU 16 AU 21 AVRIL  
7 À 12 ANS



#coopération



#sports

DÉBUT DES INSCRIPTIONS  
SAMEDI 3 DÉCEMBRE

INFORMATIONS  
& INSCRIPTIONS  
via le lien suivant :  
<https://bit.ly/379oeEd>



#grandsjeux

# À CHACUN SA COLO !

Depuis 1977, date de sa création, l'**ALEF** s'est développée en cherchant à être toujours à l'écoute des besoins des familles. Chaque année, des familles nous témoignent ou renouvellent leur confiance en inscrivant leurs enfants sur nos accueils de loisirs, avec ou sans hébergement.

L'association a souhaité étoffer son offre de séjours en proposant des thématiques et des modalités de fonctionnement qui tiennent compte de l'âge des enfants accueillis, de leurs besoins et attentes respectives : jouer, découvrir, rêver, bouger pour les plus jeunes ; expérimenter, se dépasser, interagir pour les plus âgés.

Dans la continuité des valeurs que nous défendons dans notre projet éducatif, une place importante y est faite au vivre ensemble, à l'apprentissage de l'autonomie, à l'imagination, au contact avec la nature : notre ambition, en tant qu'acteur de l'éducation populaire, est que le fonctionnement de nos accueils permette de développer la coopération et l'intelligence collective, de sorte que chaque enfant puisse simultanément s'y construire, construire le collectif et être construit par le collectif.



## COOPERATION

Le séjour est l'occasion de vivre une expérience collective dans laquelle chacun :

- doit trouver sa place : grâce au dialogue, à la concertation, aux échanges dans le groupe nous souhaitons que chaque enfant puisse s'exprimer, être entendu et respecté et que les enfants apprennent ensemble à trouver des moyens de remédiation et de décisions collectives. Les jeux de coopération ont donc une place fondamentale dans les activités proposées aux enfants.
- a une place importante : au sein de nos séjours, chaque enfant a son rôle à jouer dans le bon fonctionnement de l'accueil en participant aux diverses tâches journalières : rangement, préparation des repas... Nous considérons que chaque temps de la vie quotidienne est un temps d'apprentissage du vivre ensemble.

## AUTONOMIE

Le séjour est une première expérience de vacances sans parent. Loin de chez lui, l'enfant se fait de nouveaux amis, découvre de nouveaux horizons : son champ des possibles s'élargit, il apprend à se débrouiller seul – ou à demander de l'aide – il gagne en autonomie dans les gestes du quotidien, dans sa relation aux autres.

Nos séjours sont construits de manière à laisser aux enfants de la place pour expérimenter, faire seul, prendre le temps d'essayer, de rater, de recommencer. L'essentiel n'est pas de réussir du premier coup, mais de cheminer, de se découvrir.

## MOUVEMENT

Loin des écrans et des bancs de l'école, nos séjours ont pour vocation de permettre le contact des enfants avec la nature pour des bénéfices multiples : bouger, lutter contre la sédentarité, se dépasser mais aussi prendre conscience de son environnement, de sa richesse. Nous laissons donc de la place aux jeux libres en extérieur, à la découverte, en proposant des activités simples : randonnées, grands jeux, mais favorisant le mouvement et à faible impact environnemental !

# LA CARTE DE NOS SÉJOURS



**SÉJOUR : AVENTURE AU GALOP**  
SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE

**SÉJOUR NEIGE : ÉVASIONS GIVRÉES**  
XONRUPT-LONGEMER

# NOS SÉJOURS

7 - 12 ANS

SÉJOUR NEIGE : ÉVASIONS GIVRÉES



Xonrupt Longemer  
(88)

Plus d'informations page 6

7 - 12 ANS

SÉJOUR : AVENTURE AU GALOP



Saulxures-sur-  
Moselotte (88)

Plus d'informations page 7



**7 À 12 ANS**

L'hiver est là, les flocons tombent et les sensations augmentent. Au coeur des **VOSGES**, l'ALEF propose un séjour sur la thématique des sens de la **NATURE HIVERNALE** : comprendre, observer, s'épanouir, découvrir, vibrer. Un grand bol d'oxygène pour vivre des **AVENTURES INOUBLIABLES**

**NOUS T'ATTENDONS !**

### ACTIVITÉS

Sortie raquette avec un guide  
Repas dans une auberge montagnarde  
Sensation glisse, luge  
Jeux de neige : igloo, grand jeu  
Atelier montagnard

### TARIFS

Les acomptes et tarifs mini et maxi sont fixés selon le quotient familial CAF.

# ÉVASIONS GIVRÉES

**DU 13 AU 17 FÉVRIER**

**36 ENFANTS**

**1 DIRECTEUR ET 3 ANIMATEURS**

**FOYER SAINT MARTIN  
4572 ROUTE DE RETOURNEMER  
XONRUPT LONGEMER**

**COUCHAGE EN DUR, EN CHAMBRE**

### INFORMATIONS IMPORTANTES

- RDV le lundi 13 février à 8h30 au siège de l'ALEF à Wiwersheim pour un départ en bus à 9h00
- Retour le vendredi 17 février à 18h00 au siège de l'ALEF
- Repas préparés et cuisinés sur place avec les enfants.
- Application «OndonnedesNouvelles»
- Logement équipé avec salle de jeu, cuisine, dortoir, salle d'activité.

| PÉRIODE          | MINI  | MAXI  |
|------------------|-------|-------|
| Évasions givrées | 250 € | 500 € |
| Acompte à verser | 150 € |       |

# AVENTURE AU GALOP

**DU 16 AU 21 AVRIL**

**24 ENFANTS  
1 DIRECTEUR ET 2 ANIMATEURS**

**MAISON FAMILIALE ET RURALE  
29 CHEMIN DU BOIS LASAU  
SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE**

**COUCHAGE EN DUR, EN CHAMBRE**

## INFORMATIONS IMPORTANTES

- RDV aux familles le dimanche 16 avril à 16h00 sur place
- Retour le vendredi 21 avril à 18h00 au siège de l'ALEF à Wiwersheim
- Repas préparés et cuisinés sur place avec les enfants.
- Application «OndonnedesNouvelles»
- Tous niveaux d'équitation accepté, du débutant au confirmé
- Logement équipé avec salle de jeu, dortoir, cuisine, salle d'activité

| PÉRIODE           | MINI  | MAXI  |
|-------------------|-------|-------|
| Aventure Au Galop | 319 € | 538 € |
| Acompte à verser  | 150 € |       |



Un séjour **MULTI ACTIVITÉS** dans un cadre en pleine **NATURE**. Les enfants iront d'expériences en expériences dans l'**ENTRAIDE** et la **COOPÉRATION** pour vivre au rythme de la nature. Plusieurs disciplines autour du **CHEVAL** te seront également proposées

**NOUS T'ATTENDONS !**

## ACTIVITÉS

Randonnée pour observer  
les chamois

Randonnée pédestre

Grand jeu nature : orientation,  
jeu de rôle

5 demi-journées d'équitation : tir  
à l'arc, voltige, bien-être animal,  
balade, poney games...

## TARIFS

Les acomptes et tarifs mini et maxi sont fixés selon le quotient familial CAF.

# S'INSCRIRE ? UN JEU D'ENFANT !

## LE DOSSIER D'INSCRIPTION

L'**INSCRIPTION** de votre enfant se fait sur toute la durée du séjour.  
Vous trouverez le dossier d'inscription, à **TÉLÉCHARGER**, sur notre site internet :  
**www.alef.asso.fr**

Les inscriptions sont lancées le **3 décembre**. Le dossier d'inscription est à télécharger dans la rubrique «Activités de vacances et séjours»

Le **RETOUR DU DOSSIER** se fait par voie postale à l'adresse suivante :

**ALEF**  
**Pôle métier - Service séjours**  
**21, allée de l'économie**  
**67370 WIWERSHEIM**

## LA LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

L'**INSCRIPTION** est considérée comme définitive dès réception du **DOSSIER COMPLET** :

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée ;
- La fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée ;
- La fiche de renseignements dûment complétée et signée ;
- La photocopie des vaccins à jour de votre enfant ;
- Un certificat médical en cas d'allergie alimentaire ou d'intolérance en vue d'un plan d'accueil individualisé ;
- En cas de séparation des parents, une copie de la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale ;
- Numéro de CAF ou MSA ;
- Le justificatif du quotient familial ou l'avis d'imposition ;
- L'attestation assurance scolaire/extrascolaire ;
- Un chèque d'acompte (montant indiqué ci-contre) ;
- Le formulaire d'adhésion à l'association dûment complété, signé et accompagné d'un chèque de 20€ (si vous n'êtes pas déjà adhérent).

## L'ADHÉSION À NOTRE ASSOCIATION

L'**ADHÉSION** à notre association est valable sur une année civile. Le montant est fixée à 20€ par famille, et payable à l'**INSCRIPTION**.

Si vous n'êtes pas déjà adhérent, vous devez nous renvoyer le formulaire d'adhésion disponible dans le dossier d'inscription de votre enfant.

L'inscription sera **EFFECTIVE** si et seulement si, le dossier d'inscription de votre enfant est **COMPLET**, avec toutes les **PIÈCES DEMANDÉES** et vos **SIGNATURES**.

Une confirmation via votre adresse mail vous sera envoyée dès lors que le traitement de votre dossier est finalisé.

Le directeur du séjour prendra contact avec vous pour **COMMUNIQUER** et échanger au sujet des **DÉTAILS PRATIQUES**.

### **SI LE SÉJOUR EST COMPLET**

Si le séjour est complet, la famille peut demander son inscription sur un **AUTRE SÉJOUR** ou demander son inscription en **LISTE D'ATTENTE**.

En cas de désistement, les familles seront contactées dans l'ordre d'inscription sur la liste d'attente.

### **TARIFS, PAIEMENT, FACTURATION ET REMBOURSEMENT**

Nos tarifs se modulent en fonction de votre quotient familial. Conformément aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, nous appliquons les tarifs en fonction des revenus du foyer.

En l'absence de justificatif (avis d'imposition OU QF et n° allocataire CAF ou MSA), le tarif maximum vous sera appliqué.

| QUOTIENT FAMILIAL | 0-500 | 501-700 | 701-900 | 901-1250 | 1251-1500 | 1501-1980 | >1800 |
|-------------------|-------|---------|---------|----------|-----------|-----------|-------|
| TARIFS            | €     | €       | €       | €        | €         | €         | €     |
| ÉVASIONS GIVRÉES  | 250 € | 292 €   | 334 €   | 376 €    | 418 €     | 460 €     | 500 € |
| AVENTURE AU GALOP | 319 € | 372 €   | 425 €   | 478 €    | 531 €     | 584 €     | 638 € |

### **L'ACOMPTE**

L'acompte est de 150 € quelque soit le séjour et le quotient familial.

## LE PAIEMENT

Le **SOLDE** total doit être réglé en intégralité avant le 1er jour du séjour de l'enfant. Sans **PAIEMENT**, l'association ALEF se réserve le droit d'annuler votre **INSCRIPTION** et donnera la place aux familles sur liste d'attente.

## LES MOYENS DE RÈGLEMENT

- Chèque bancaire (libellé au nom de l'ALEF)
- CESU ou E-CESU
- Chèques vacances
- Virement
- Carte bancaire via notre site [www.alef.asso.fr](http://www.alef.asso.fr)

Vous avez la possibilité de combiner plusieurs **MOYENS DE PAIEMENT** si nécessaire.

*Exemple : chèques vacances et virement*

Les **SÉJOURS** organisés par l'ALEF ouvrent droit à une aide de la CAF pour les familles bénéficiaires de VACAF (anciennement bons vacances).

Les séjours agréés ALEF se retrouvent sur le site officiel [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org) dans la rubrique AVE.

À la fin du séjour, nous pourrons vous délivrer une **ATTESTATION DE SÉJOUR** uniquement sur demande.

|                                                              |                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Annulation avant les 30 jours précédant le départ</b>     | Retenue de l'acompte versé                                                                                                         |
| <b>Annulation dans les 7 jours précédant le départ</b>       | La totalité du montant du séjour sera retenue. Il en sera de même en cas de non présentation de l'enfant le premier jour du séjour |
| <b>Absence justifiée par un certificat médical</b>           | La retenue de l'acompte versé sera effectuée pour les frais d'organisation et de réservation du lieu du séjour                     |
| <b>Absence en cours de séjour sur avis médical</b>           | La totalité du montant du séjour sera retenue                                                                                      |
| <b>Absence en cours de séjour sur décision de la famille</b> | La totalité du montant du séjour sera retenue                                                                                      |

**Pour toutes questions ou informations  
notre coordinateur séjours Cédric LOTTMANN  
se tient à votre disposition au 06 08 66 64 84  
ou par mail à [inscription.sejours@alef.asso.fr](mailto:inscription.sejours@alef.asso.fr)**

# BESOIN D'AIDE ?

L'**ASSOCIATION** fait le choix de construire cette offre de manière à proposer une tarification **ABORDABLE**, afin de ne pas exclure les familles les plus fragiles économiquement. Malgré tout, le coût d'un départ peut rester un frein. Des dispositifs d'**AIDES** existent pour financer le départ en séjour des enfants.

À titre indicatif, vous pouvez solliciter :

**LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES** (dispositif VACAF auquel l'ALEF a adhéré)  
Les CAF accordent aux familles allocataires, en fonction du quotient familial, des bons vacances. Ces bons sont utilisables en séjours de vacances. Il est nécessaire de se renseigner auprès de la CAF de votre lieu de résidence : <https://www.caf.fr/>

## LE CONSEIL RÉGIONAL

Cette collectivité peut intervenir en complément des autres aides sous la forme d'une allocation, pour aider les familles en très grandes difficultés. Vous pouvez vous renseigner auprès des assistantes sociales de votre commune :  
<https://www.grandest.fr/>

## LES COMMUNES

Les communes ou leurs regroupements, par le biais des services sociaux, des CCAS (centre communal d'action sociale) ou des services «jeunesse», peuvent délivrer des aides financières. Celle-ci tient compte du quotient familial et elle est directement déduite de la participation des familles. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie.

## LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

La JPA et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances ( ANCV) sont partenaires pour attribuer des aides au départ pour les enfants en situation de handicap. La JPA met en place également des aides au premier départ pour les enfants et adolescents. Des projets régionaux sont proposés par les comités départementaux. Vous pouvez vous renseigner auprès des comités départementaux :  
<https://jpa.asso.fr/>

## LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ DITE CARITATIVES

Des associations caritatives (le Secours Populaire, les Restos du Coeur, pour les plus connues) recueillent des fonds pour aider au départ d'enfants issus de milieux modestes ou défavorisés. Ces associations mettent en place leurs propres critères d'attribution. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie ou des structures locales du Secours Populaire.



# Association familiale de Loisirs Éducatifs et de Formation Un art de l'enfance

ZA du Kochersberg | 21, allée de l'économie  
BP 10024 | 67730 WIWERSHEIM

☎ 03.88.30.42.09  
✉ alef@alef.asso.fr  
🌐 www.alef.asso.fr  
f @AssociationALEF

